

COUR DU BANC DU ROI

Centre de _____

ENTRE :

demandeur

– et –

défendeur

CERTIFICAT DE DÉCISION — APPEL

LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE que le juge _____
(nom)
a entendu le présent appel, le _____,
(jour/mois/année)
en vertu de la *Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc du Roi*.

Le juge d'appel a :

- confirmé la décision de l'auxiliaire de la justice rendue le _____.
(jour/mois/année)
- annulé la décision de l'auxiliaire de la justice et a rendu la décision suivante :

Date de dépôt : _____

Registraire adjoint

AVIS

La décision rendue par un juge en appel d'une décision rendue par un auxiliaire de la justice est définitive et ne peut faire l'objet d'un appel. Voir l'article 13 de la *Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc du Roi*.